

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 décembre 2017 à 9 h 30
« Les opinions sur la retraite »

Document n° 9
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La connaissance des droits personnels

*Note de la Direction des retraites et de la solidarité
Caisse des dépôts, décembre 2017*

Enquête Caisse des Dépôts 2012
Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite

**Connaissance des droits personnels :
information disponible et acquisition d'information**

Décembre 2017

Laurent Soulat
Caisse des dépôts – Direction des retraites et de la solidarité

1. Introduction

Dans cette courte note, nous portons notre attention sur la connaissance des droits à pension et sur la manière d'acquérir de l'information sur ce sujet. En effet, une bonne connaissance de ses droits est une condition nécessaire à une meilleure anticipation de la retraite. Par ailleurs, la diffusion d'information sur la retraite et sur les droits à pension est un levier à la main des acteurs publics et des régimes de retraite.

Pour réaliser ce travail, nous nous appuyons sur des réponses à l'enquête Caisse des dépôts de 2012 consacrée aux « attentes et préférence des Français à l'égard de la retraite »¹ portant sur 2776 individus de 18 ans et plus représentatifs de la population Française. A l'aide de ces données, un indicateur du niveau de connaissance des droits personnels a été construit¹. Les Français semblent avoir un niveau d'information plus limité de leurs droits personnels que du fonctionnement global du système de retraite, avec globalement 35 % seulement des personnes interrogées qui montrent une bonne connaissance de leurs droits propres (au moins deux bonnes réponses sur trois).

La deuxième partie est consacrée à l'analyse des réponses aux questions sur le droit à l'information. La troisième partie examine les questions sur la connaissance des durées d'assurance validées et sur la durée d'assurance nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

2. Niveau d'information et documents du droit à l'information

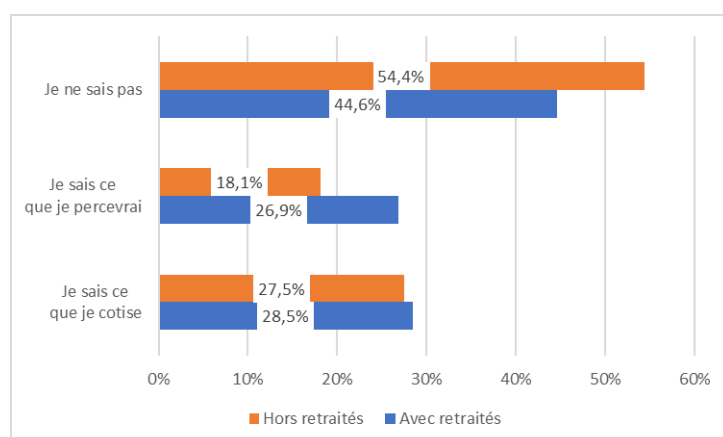
a/ Connaissance de ses cotisations ou de son montant de pension à venir

Hors retraités, plus de la moitié des personnes interrogées ne savent ni combien elles cotisent ni combien elles percevront (graphique 1, question D12), 28 % ont une idée de ce qu'elles cotisent et 18 % de ce qu'elles percevront. Les femmes et les personnes de moins de 35 ans sont relativement moins nombreuses à savoir combien elles cotisent et les personnes prévoyantes (moins impatientes) sont relativement plus nombreuses à le savoir.

Les personnes de moins de 50 ans sont également moins nombreuses que les personnes en activité de 50 ans et plus à répondre qu'elles ont une idée de montant de leur pension, ce qui correspond à l'idée selon laquelle la connaissance des droits acquis s'améliore avec l'âge. Les salariés du secteur privé sont également relativement moins nombreux à avoir connaissance de leur futur montant de pension alors que les fonctionnaires et les personnes plus prévoyantes sont plus nombreux à répondre en avoir connaissance.

¹ Pour plus de détails sur la description de l'enquête, voir Arrondel, L., A. Masson et L. Soulat (2013), « Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement », Questions retraite et solidarité – Les études, n°2, Janvier.

Graphique 1 : perception du système de retraite actuel : plutôt une idée des cotisations ou plutôt une idée des droits acquis (question D12)



Note : questions D12 : comment percevez-vous le système de retraite obligatoire français actuel (si vous êtes à la retraite, placez-vous au moment où vous étiez encore en activité) : 1. Je sais à quelle hauteur je cotise et ce que je vais cotiser mais je ne sais pas quel sera le montant de ma pension au moment de mon départ ; 2. Globalement, j'ai une idée du montant de la pension que je percevrai au moment de mon départ à la retraite ; 3. Je n'ai pas d'idée précise de ce que je cotise, ni de ce que je vais cotiser, ni du montant de la pension que je vais percevoir ?

Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

b/ Niveau d'information sur ses droits

Seulement 35 % des personnes interrogées se sentent plutôt bien (31 %) ou très bien (4 %) informées (graphique 2, question D13). À l'inverse, 54 % des personnes interrogées se sentent plutôt mal (34 %) ou très mal (20 %) informées. Les femmes interrogées sont relativement moins nombreuses que les hommes à se déclarer plutôt bien ou bien informées. Le niveau d'information augmente avec l'âge. Les hauts revenus et les personnes prévoyantes sont plus nombreux à se déclarer bien ou très bien informés.

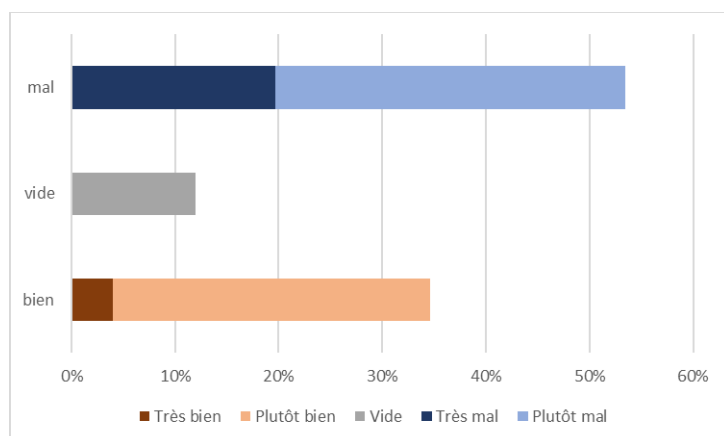
Parmi les personnes se sentant plutôt mal informées ou très mal informées (ou ne sachant pas), 25 % répondent être mal informées concernant le fonctionnement du système, 47 % concernant leurs droits à pension et 60 % concernant les modalités de calcul de la pension (graphique 3, question D14). 45 % des personnes ont donné une seule des trois raisons, 21 % deux raisons et 15 % les trois raisons. Le tableau 1 reprend les combinaisons de réponses entre deux motifs.

Les actifs se sentent moins bien informés que les retraités au sujet du fonctionnement du système (surtout les personnes âgées de moins de 35 ans et les 35-49 ans), de leurs droits (l'ensemble des actifs) et des modalités de calcul de la pension (les personnes âgées de 35-49 ans et les personnes de 50 ans et plus). Les femmes sont plus nombreuses à se déclarer mal informées sur le fonctionnement du système.

Les personnes plus prudentes sont plus nombreuses à se déclarer moins bien informées au sujet de leurs droits et des modalités de calcul de la pension. Parmi les personnes en activité, les non-cadres sont plus nombreux à se déclarer mal informés concernant leurs droits et les modalités de calcul de

la pension. Sur ce dernier point, les salariés du secteur privé et les fonctionnaires déclarent également être mal informés.

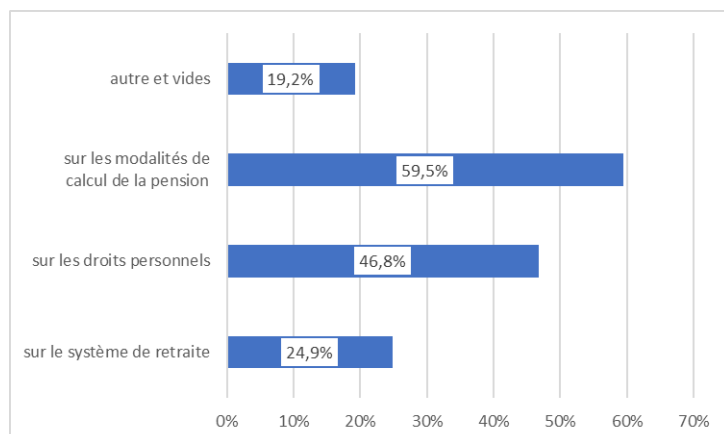
Graphique 2 : niveau d'information ressenti sur les droits personnels (question D13)



Note : questions D13 : Concernant vos droits en matière de retraite, vous sentez-vous (ou vous sentiez-vous) personnellement 1. Très bien informé(e) ; 2. Plutôt bien informé(e) ; 3. Plutôt mal informé(e) ; 4. Très mal informé(e) ; 5. Je ne sais pas ?

Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Graphique 3 : les raisons pour lesquelles les personnes se sentent mal informé (question D14)



Note : questions D14 (pour les personnes interrogées qui ont répondu être mal informées à la question D13) : vous vous sentez (ou vous vous sentiez) très mal ou plutôt mal informé(e) car (plusieurs réponses possibles pour les 3 premiers codes) 1. Vous ne connaissez pas le fonctionnement du système de retraite ; 2. Vous ne connaissez pas vos droits personnels ; 3. Vous ne connaissez pas les modalités de calcul de votre pension ; 4. Aucune de ces propositions ?

Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Tableau 1 : réponses multiples au sujet du sentiment d'être mal informé

		et également réponse			Total
		Système de retraite	Droits personnels	Calcul de la pension	
Réponse et...	Système de retraite	25,4%	63,3%	69,9%	100%
	Droits personnels	33,8%	29,4%	68,1%	100%
	Calcul de la pension	29,3%	53,6%	41,7%	100%

Lecture : donne la part des réponses à une raison d'être mal informé qui se sentent mal informé pour une autre raison. Ainsi, parmi les personnes qui se sentent mal informé au sujet de leurs droits, 29,4 % n'évoquent pas d'autres raisons, 33,8 % évoquent également le système de retraite et 68,1 % également le calcul de la pension. Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

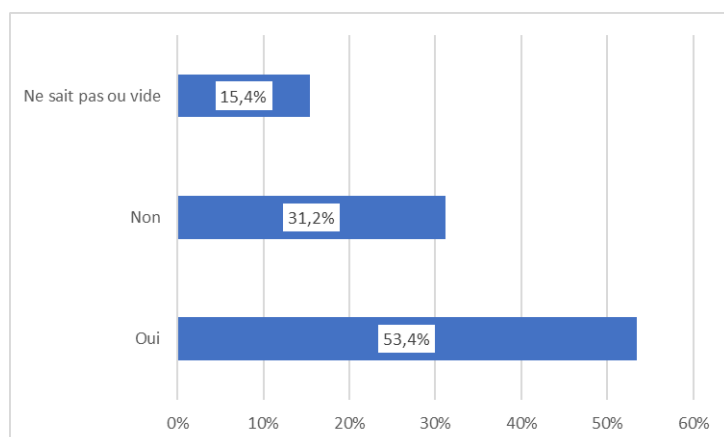
c/ Droit à l'information

Plus de 50 % des personnes interrogées âgées d'au moins 35 ans et en activité² déclarent avoir reçu leur relevé de situation individuelle (RIS) (graphique 4, question 20). Néanmoins, la causalité avec le niveau d'information n'est pas évidente : on peut imaginer que les personnes qui déclarent avoir reçu leur RIS sont également celles qui ont un meilleur niveau d'information initiale autant que la réception du RIS améliore le niveau d'information.

Les personnes qui se déclarent plus préoccupées par la question de la retraite (question D1) sont plus nombreuses à déclarer avoir reçu un RIS. Les personnes en activité de 50 ans et plus, les non-cadres (publics et privés) et les salariés du secteur privé sont également plus nombreux à déclarer avoir reçu un RIS. Presque 90 % des personnes répondant avoir reçu leur RIS ou leur EIG répondent y avoir prêté une attention plutôt importante ou très importante (graphique 5, question 21). Seulement 37 % des personnes qui ont ouvert l'enveloppe ont recherché de l'information ensuite (question 22). Les personnes se déclarant plus préoccupées par la question de la retraite et les personnes âgées de 35 à 49 ans par rapport à celles plus âgées déclarent avoir recherché de l'information suite à la réception de leur RIS. Par conséquent, les personnes plus proches de la retraite tendent à davantage prendre connaissance de l'information qui leur est envoyée. Par contre, les plus jeunes générations sont moins nombreuses à déclarer avoir reçu un RIS, et parmi les personnes qui l'ont reçu, elles sont proportionnellement plus nombreuses à s'informer à la suite de cette réception.

² Les retraités ont été exclus pour réduire le risque de retenir des retraités qui n'ont pas reçu de relevé de situation individuelle ou d'évaluation indicative globale. En effet, les documents ont été envoyés systématiquement à partir de la génération 1949. Par ailleurs, en 2012, toutes les générations âgées d'au moins 35 ans n'avaient pas encore reçu de document. Il devait manquer les générations 1968, 1973 et 1974. Les générations 1962, 1967, 1972 et 1977 étaient en train de recevoir leurs premiers documents au moment de l'enquête (septembre 2012) mais tous ne l'avaient pas reçu. Enfin, pour ceux qui l'avaient reçu, il se peut que la proximité de la réception ait entraîné un biais. Il convient donc de rester prudent quant à l'interprétation des réponses à cette question.

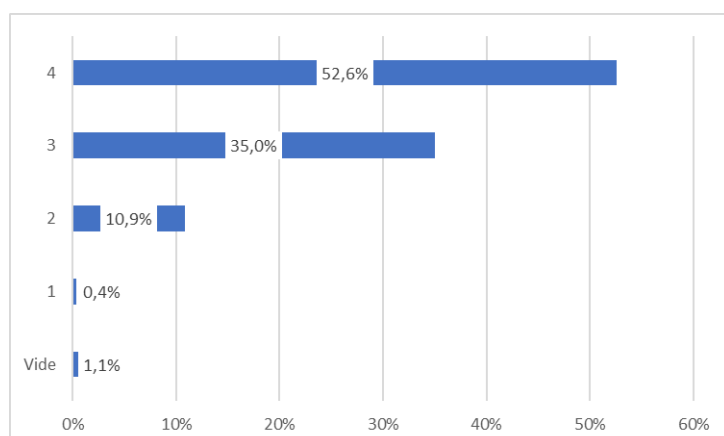
Graphique 4 : acquisition d'information : droit à l'information et déclarer avoir reçu un relevé de situation (question D20)



Note : questions D20 : avez-vous reçu un relevé de votre situation individuelle vis-à-vis de la retraite (« enveloppe bleue ») 1. Oui ; 2. Non ; 3. Je ne sais pas de quoi il s'agit ?

Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Graphique 5 : acquisition d'information : traitement de l'information (question D21)



Note : questions D21 : pour les personnes déclarant avoir reçu leur RIS, Si oui, qu'en avez-vous fait : 1. Je n'ai pas ouvert l'enveloppe ; 2. Je l'ai ouverte, j'ai regardé rapidement son contenu, puis je l'ai mise de côté ; 3. Je l'ai ouverte, j'ai regardé rapidement son contenu, puis je l'ai classée avec mes papiers importants ; 4. Je l'ai ouverte, j'ai pris attentivement connaissance des informations qui m'étaient fournies ?

Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

2. La connaissance de ses droits personnels

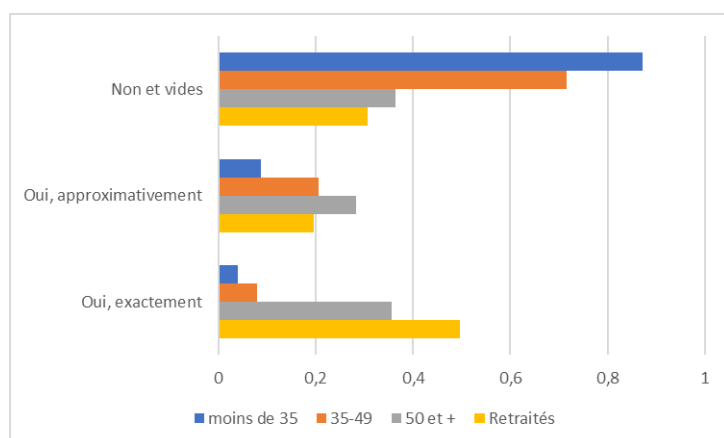
Concernant la connaissance sur les droits acquis, 48 % des personnes interrogées déclarent avoir une connaissance exacte (28 %) ou approximative (20 %) du nombre de trimestres qu'elles ont déjà effectué. Si on exclut les retraités, dont les réponses *a posteriori* peuvent introduire des distorsions, seulement 36 % des personnes interrogées déclarent connaître exactement ou approximativement le nombre de trimestres qu'elles ont validé. Cette proportion augmente pour les générations qui sont plus proches du départ à la retraite : 64 % de personnes âgées de 50 ans et plus contre 28 % des 35-49 ans et 13 % des moins de 35 ans (graphique 6, question D23). Les personnes plus préoccupées par le problème de la retraite, les personnes plus prévoyantes et les fonctionnaires sont plus nombreux à répondre connaître le nombre de trimestres qu'ils ont validés. À l'inverse, les femmes et les générations plus éloignées de la retraite (les moins de 35 ans et les 35-49 ans) sont moins nombreuses à déclarer connaître le nombre de trimestres qu'elles ont validés.

Concernant la connaissance du nombre de trimestres qui doivent être validés pour bénéficier d'une retraite à taux plein, 60 % des personnes interrogées n'ont soit pas répondu à la question, soit répondu un nombre de trimestres inférieur à 120 trimestres ou supérieur à 200 (question D25). Parmi les personnes qui ont répondu et fourni une durée comprise entre 120 et 200 trimestres, le pic du nombre de trimestres nécessaire déclaré tend bien à se décaler avec les années. Les plus anciennes générations répondent majoritairement un nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein de 160 à 164 trimestres alors que les plus jeunes générations tendent à répondre 165-169 trimestres (graphique 7).

L'estimation des bonnes évaluations par les personnes interrogées de leur nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein selon leurs caractéristiques (année de naissance, statut public/privé pour les personnes relevant potentiellement du dispositif de catégorie active de la fonction publique) sont présentées dans le graphique 8, en tenant compte d'un écart possible de plus ou moins 4 trimestres³. La proportion de la bonne connaissance du nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein augmente avec le rapprochement de l'âge de la retraite. Ainsi, 26 % des moins de 35 ans en ont une connaissance à peu près correcte, 41 % des 35-49 ans et 46 % des personnes âgées de 50 ans et plus. Les femmes et les plus jeunes générations (moins de 35 ans) sont moins nombreuses à avoir une bonne connaissance du nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein. À l'inverse, les personnes prévoyantes, les fonctionnaires et les plus hauts revenus en ont une meilleure connaissance.

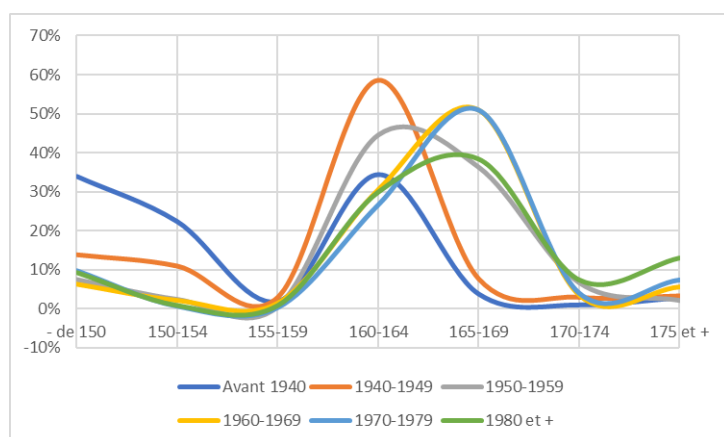
³ La durée d'assurance est fonction de l'année de naissance mais pour certains fonctionnaires rentrant de dispositifs de départs anticipés (comme la catégorie active par exemple) la durée d'assurance taux plein appliquée peut être légèrement différente de celle de la génération, c'est pourquoi on utilise une tolérance de plus ou moins 4 trimestres.

Graphique 6 : connaissance du nombre de trimestres validés (question D23)



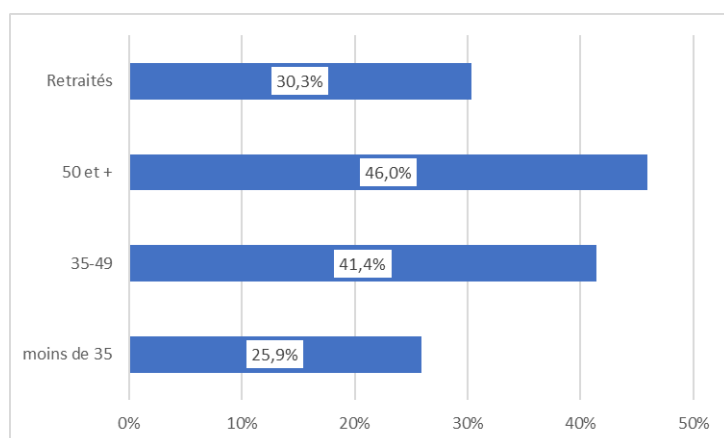
Note : questions D23 : connaissez-vous le nombre de trimestres ou d'années que vous avez validés à ce jour ou que vous aviez validés au moment de votre départ à la retraite : 1. Oui, exactement ; 2. Oui, approximativement ; 3. Non ?
Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Graphique 7 : proportion des réponses au nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein (question D23)



Note : questions D25 : Quel est, selon vous, le nombre de trimestres ou d'années que vous devez ou que vous deviez valider (au total) pour bénéficier d'une retraite à taux plein ?
Source : enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Graphique 8 : bonne évaluation du nombre de trimestres taux plein (question D25)



Note : questions D25 : Quel est, selon vous, le nombre de trimestres ou d'années que vous devez ou que vous deviez valider (au total) pour bénéficier d'une retraite à taux plein ?

Source : Arrondel, Masson et Soulat (2013), enquête Caisse des Dépôts – Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.